

# MONNAIE INF 44

LE MAGAZINE DE LA MONNAIE ROYALE DE BELGIQUE

MAI 2007

- 2 Avant-propos  
Le coin du collectionneur  
Le set FDC 2007 avec médaille colorée
- 3 **NOUVEAU** > Numisletters 46, 47 et 48
- 4 La frappe de monnaie pour l'étranger :  
le duché d'Arenberg
- 6 **NOUVEAU** > La pièce d'argent de 20 euros  
Centenaire d'Hergé
- 8 Petit tour d'Euro
- 10 **NOUVEAU** > Médaille commémorative  
Princesse Diana
- 11 **NOUVEAU** > Set 'façon belle-épreuve' 2007
- 12 **NOUVEAU** > Sortie de presse :  
La collection du Prince Charles



100 ANS

*Hergé*

07~007 UNE VIE UNE ŒUVRE  
EEN LEVEN EEN ŒUVRE

Cher(e) ami(e) numismate,

Il y a trois ans, la Monnaie Royale de Belgique fêtait le 75<sup>e</sup> anniversaire de **Tintin** par l'émission d'une pièce d'argent de 10 euros. Une véritable première, pourrait-on dire, car, pour la première fois, un héros de bande dessinée apparaissait sur une pièce en euro.

Aujourd'hui, nous allons encore plus loin puisque ce n'est plus le plus célèbre des personnages belges de BD qui fait l'objet d'un hommage, mais bien son père spirituel Georges Remi, alias **Hergé**, qui aurait eu **cent ans** en 2007. Le dessinateur bruxellois, décédé en 1983, avait développé un style de dessin résolument moderne pour son temps, à la fois précis et fidèle à la réalité historique. La technique d'Hergé, dite « de la ligne claire » (simple trait de même épaisseur sans effet d'ombre), est devenue un véritable concept, base de nombreuses bandes dessinées contemporaines.

A l'occasion de cet anniversaire, la Monnaie Royale de Belgique émet une **pièce de 20 euros en argent**, sur laquelle la ligne claire de ce génie de la BD apparaît parfaitement. Voyez en pages 6 et 7 pour tout savoir à ce propos.

Les amateurs du reporter à la houppe sont doublement gâtés aujourd'hui puisque, à la page 3, nous leur présentons aussi une **numisletter** spéciale dédiée aussi au centenaire d'Hergé.

À côté de cet hommage à Hergé, nous tenions à commémorer également le 10<sup>e</sup> anniversaire de la mort tragique de la **Princesse Diana**. Par le biais d'une médaille en or ou en laiton, nous lui rendons les honneurs qu'elle mérite en tant que « princesse de cœur » (page 10).

Par ailleurs, nous vous offrons de compléter votre série « façon belle épreuve » des pièces de circulation belges par l'acquisition du **nouveau set 2007**.

Autre nouveauté à ne pas manquer, mais dans le **domaine de l'édition** cette fois : un ouvrage très complet qui vous dévoile la collection de médailles du Régent, feu le **Prince Charles**.

Enfin, ce numéro 44 traite de deux sujets passionnants à propos de votre hobby. La rubrique « frappe de monnaie pour l'étranger » vous parle du Duché allemand d'**Arenberg** à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, tandis qu'en pages 8 et 9, nous vous donnons un large aperçu de la situation monétaire dans toute l'Europe.

Bonne lecture et à bientôt,  
cher(e) ami(e) numismate!



Romain Coenen  
Commissaire des  
Monnaies



## LE COIN DU COLLECTIONNEUR

### À VENDRE

• collection de pièces belges • sets FDC 1979 à 1988  
• pièces Baudouin de 250 et 500 F • pièces d'argent de 50 centimes, 1 et 2 francs Léopold II et Albert I.  
Liste complète sur demande.

L. Vandevoorde - Westhinder 15 - 8420 De Haan  
Tél : 050 / 42.71.96

### À VENDRE

Sets 'façon belle épreuve' 1999-2004 (8 euros belges par set) présentés dans un écrin en bois et muni d'un certificat de la MRB. Prix : à convenir.

Hans Van den Borre - Salvialaan 45 - 1770 Liedekerke  
Tél : 0473 / 41.11.06

### RECHERCHE

Numisletters n<sup>os</sup> 15 (Chine) et 16 (Stampilou)

Leon Coppens - Th. Sevenlaan 46B - 8500 Kortrijk  
Tel : 056 / 21.25.48.



## EXCLUSIF!

Comme les années précédentes, la Monnaie Royale émet cette année une série FDC spécifique. Celle-ci, présentée dans le dernier numéro de votre Monnaie Info et consacrée aux ascenseurs à bateaux du Canal du Centre, est aujourd'hui proposée avec une **médaille en couleurs**.

Le schéma du mécanisme des ascenseurs y apparaît coloré, faisant de cette médaille un objet particulièrement typique qui justifie sans conteste le prix plus élevé de la série.



Tirage limité :  
**2.000** exemplaires seulement  
Prix : **29,50 euro**



# LES NOUVELLES NUMISLETTERS DE LA POSTE

Nous vous présentons ici les **trois premières numisletters de 2007**. Les numisletters sont une coproduction de La Poste et de la Monnaie Royale de Belgique. Sur l'enveloppe élégamment illustrée, vous trouverez chaque fois les timbres oblitérés du cachet premier jour. À l'intérieur, vous découvrirez un *blister* abritant une superbe médaille thématique. Par ailleurs, chaque enveloppe porte un numéro d'émission exclusif.

Prix par Numisletter: 15,75 €.  
**Tirage limité à 3.000 exemplaires par émission**  
(5.000 exemplaires pour le numisletter Hergé)

**Numisletter 46**

Émise à l'occasion du Centenaire du Scoutisme et en hommage à son fondateur Lord Robert Baden Powell.



**Numisletter 47**

Numisletter émise à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire du Traité de Rome



**Numisletter 48**

Numisletter émise à l'occasion du 100<sup>e</sup> anniversaire de la naissance d'Hergé, le père spirituel de Tintin.



# LE DUCHÉ D'ARENBERG

Suite à la fermeture des monnaies de Bruges et d'Anvers en 1754 et 1758, la frappe de monnaie des Pays-Bas autrichiens fut centralisée à Bruxelles. C'est sous l'égide du directeur de la Monnaie Jean-Joseph Wouters et du maître-graveur Théodore Van Berckel que des pièces furent frappées pour le Grand-Duché de Luxembourg et pour la confédération des Etats Belgiques Unis en 1790. Notons toutefois que ces productions ne peuvent être considérées comme de la frappe de monnaie pour l'étranger. Par ailleurs, en 1785, la Monnaie frappa des pièces d'argent pour le **Duché d'Arenberg**. Or, comme ce territoire allemand n'appartenait pas aux Pays-Bas autrichiens mais dépendait du Saint Empire romain germanique, cette production peut être sans conteste être considérée comme une frappe de monnaie pour l'étranger.

## Le duché d'Arenberg

Le Duché d'Arenberg (aussi écrit Aremberg) était situé à côte de l'actuel circuit du Nürburgring et tirait son nom du village éponyme où se trouvait le château. Il fut élevé au rang de duché en 1645. Outre ce territoire qui s'étendait sur 90 km<sup>2</sup> à peine et ne comptait que 2.300 habitants, il comprenait également quelques seigneuries comme Schleiden, Kommern et Kerpen.

En effet, depuis le XV<sup>e</sup> siècle, les Ducs d'Arenberg possédaient des terres excentrées aux Pays-Bas et en France. Parmi celles-ci, il y avait le Duché d'Aarschot, des champs et des bois en Hainaut et dans le nord de la France, des polders sur la rive gauche de l'Escaut, ainsi que diverses concessions minières autour de Charleroi et Valenciennes. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la famille noble des Arenberg était ainsi devenue l'une des plus puissantes et des plus riches d'Europe occidentale.

Les Ducs passaient l'essentiel de l'été dans leurs châteaux d'Heverlee et d'Enghien, et, durant l'hiver, séjournaient dans leur palais de Bruxelles (l'actuel Palais d'Egmont). La direction de ce duché morcelé était confiée à un gouverneur. En raison de leur souveraineté sur ce duché 'Reichsfreie', les ducs étaient assurés de siéger au Parlement du Saint Empire germanique, et pouvaient en outre émettre leur propre monnaie.

Le vieux duché d'Arenberg sera annexé par les Français en 1801 tandis que, en compensation, un nouveau duché voit le jour sur la rive droite du Rhin. Il se compose alors de principautés du clergé séculier telles que le comté de Recklinghausen, la principauté de Meppen et la seigneurie de Dülmen.

Ce nouveau duché, bien plus grand que l'ancien, compte plus de 100 000 habitants. En 1815, il est divisé entre la Prusse et Hanovre, tandis que les ducs d'Arenberg perdent leur souveraineté territoriale.

## Pièce 'Konventionsthaler' de 1785

Seulement trois souverains d'Arenberg ont fait usage de leur droit de frapper monnaie :

Margareth van der Marck d'Arenberg (1527-1599, comtesse souveraine à partir de 1576), ainsi que les ducs Charles Eugène (1633-1681, deuxième duc souverain à partir de 1674) et **Louis Engelbert** (1750-1820).

C'est de la frappe d'un magnifique Konventionsthaler de 1785 avec dessin de ce dernier duc que nous traiterons ici.



Le Konventionsthaler était une pièce d'argent du Saint Empire romain introduite en 1754. Il avait un poids d'un dixième de mark de Cologne d'argent pur (environ 23,38 g) et était surtout utilisé dans les états du sud du royaume. Diverses pièces comme le Reichsthaler, le Florin (1/20 d'un mark de Cologne), le Groschen, le Pfennig et le Heller étaient des sous unités du Konventionsthaler. En 1837, la Confédération germanique établissait une union douanière (la Zollverein) et le Konventionsthaler était remplacé par le Florin, divisé en 60 Kreuzer, et qui comportait seulement 1/24 d'argent d'un mark.

Les archives de la Monnaie ne mentionnent rien au sujet de la production de thalers d'argent en 1785 à l'attention du Duché d'Arenberg ; une matrice et un poinçon de l'avvers sont les seuls témoins de cette production. Nous devons donc nous baser sur d'autres sources, telles que les travaux de De Witte et Neu.

Dans une lettre datée du 10 mai 1785, le graveur général **Théodore Van Berckel** autorise la fourniture de matrices, et mentionne aussi des pièces d'un ducat et d'un demi thaler. Il semble cependant que ces pièces n'ont jamais été frappées, car aucun poinçon ne se trouve repris dans la collection de la Monnaie, et les archives des d'Arenberg à Enghien n'en font nulle mention.

**Description de la pièce et explication quant à ses inscriptions et initiales**

**Avers:**

Portrait du Duc Louis Engelbert d'Arenberg, profil droit, ceint du texte LVD.ENG.D.G.DVX. ARENBERGAE.S.R.I.P. (Ludovicus Engelbertus Dei Gratia Dux Arenbergae Sacri Romani Imperii Princeps, c'est-à-dire Louis Engelbert, par la Grâce de Dieu, Duc d'Arenberg, Prince du Saint Empire Romain).

**Revers:**

Sur un manteau d'hermine surmonté d'une couronne ducale, un écu avec trois feuilles de nêfle, écu porté par un lion et griffon et entouré du millésime 1785 ainsi que de l'inscription X. EINE MARCK. F.

**Caractéristiques techniques:**

Diamètre :	42 mm
Poids :	27,75 g
Titre :	Ag 845
Millésime :	1785

**Louis Engelbert d'Arenberg, le duc aveugle**



LE DUCHÉ D'ARENBERG

Louis Engelbert, né à Bruxelles le 3 août 1750, sera le sixième duc d'Arenberg de 1778 à 1801. Il perd la vue à 24 ans lors d'un accident de chasse et doit dès lors mettre un terme à sa carrière militaire. Il se consacre alors davantage à la politique, les sciences naturelles, l'art et la musique. Il siège au Parlement et dans les états provinciaux du Brabant et du Hainaut, où il exerce également la fonction de bailli. Après sa réhabilitation par les autorités françaises, Louis Engelbert est nommé sénateur et comte de l'Empire de France. Après 1815, il retournera aux Pays-Bas méridionaux où il mourra le 7 mars 1820.

## LE CENTENAIRE D'HERGÉ

Célèbre créateur de Tintin et Milou, mais aussi papa de Quick et Flupke et de Jo, Zette et Jocko, le dessinateur a traversé tout le vingtième siècle avec un succès incomparable et enchanté plusieurs générations de lecteurs.

Georges Remi, né en 1907 et décédé en 1983, créa le personnage de Tintin en 1929. Les aventures du reporter à la houppie parurent d'abord dans le «Petit Vingtième», supplément du journal «Le XX<sup>e</sup> siècle». Ensuite, Tintin fit l'objet de 23 albums vendus en une soixantaine de langues et diffusés à ce jour à plus de 200 millions d'exemplaires. Le style de dessin d'Hergé était résolument moderne pour son temps, à la fois précis et fidèle à la réalité historique. « La ligne claire » du dessinateur - simple trait de même épaisseur sans effet d'ombre - est devenue la base de nombreuses bandes dessinées contemporaines.

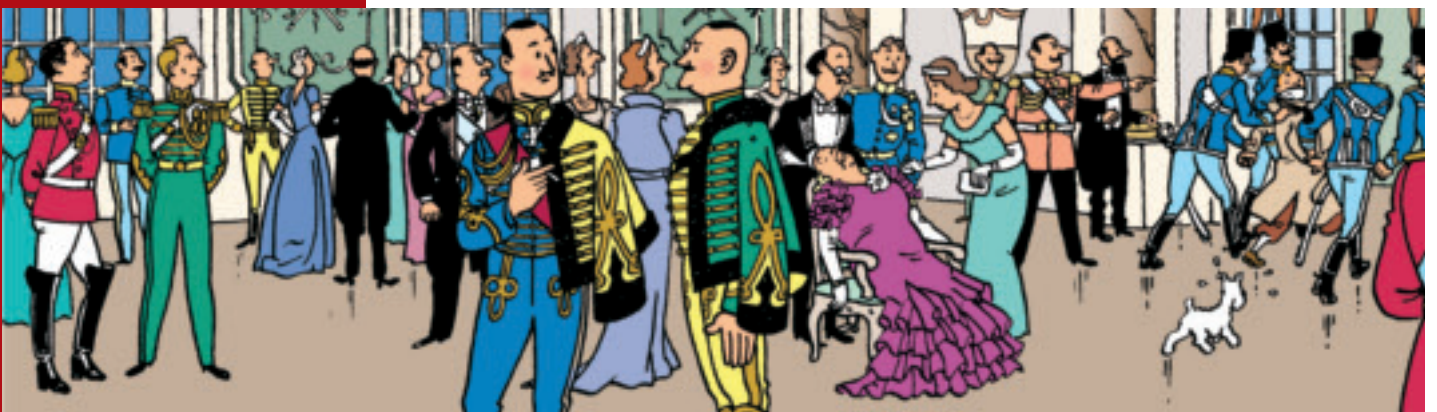


À l'aube de ce troisième millénaire, le mouvement ne semble décidément pas faiblir. L'engouement pour ce virtuose du crayon est à l'échelle mondiale, les amateurs, les collectionneurs et les passionnés se bousculent au portillon de toutes les déclinaisons de l'œuvre. Rares ou plus courantes, anciennes ou contemporaines, elles font les délices de tous ces passionnés par le travail d'un homme qui a révolutionné la bande dessinée moderne en la dotant de procédures narratives et de techniques graphiques d'une importance déterminante.

### La pièce commémorative de 20 euros - millésime 2007

Dans le cadre du centenaire de la naissance d'Hergé (22 mai 1907 - 22 mai 2007) et des nombreuses manifestations prévues à cet effet, la Monnaie Royale de Belgique et la société Moulinsart commémorent l'événement par la frappe d'une pièce souvenir en argent d'une valeur de 20 euros. C'est la seconde fois que les deux maisons collaborent ainsi, puisque, à l'occasion du 75<sup>e</sup> anniversaire de Tintin en 2004, Moulinsart et la Monnaie avaient toutes deux participé à l'émission de la pièce de 10 euros, pièce devenue depuis légendaire,

Le visuel choisi pour l'avers de la pièce de 20 euros est un autoportrait de l'auteur extrait de la grande case panoramique du bas de la page 38, dans l'édition couleur de l'album *Le sceptre d'Ottokar*, édité en 1947. On y voit l'auteur en bonne compagnie, puisqu'il est accompagné



Quatrième personnage de gauche : Hergé lui-même en habit de gala vert.

d'Edgar Pierre Jacobs, célèbre créateur des aventures de Blake et Mortimer et qui fut son proche collaborateur jusqu'en 1947. L'effigie de Tintin se trouve également sur cet avers. Le revers représente la carte de l'Union Européenne ainsi que les douze étoiles qui la symbolisent. A droite se trouvent la valeur nominale de 20 EUROS et le millésime 2007. A gauche, le nom du pays dans les trois langues nationales BELGIQUE - BELGIE - BELGIEN. Cette pièce est le fruit du maître-graveur **Luc Luycx**.

### Une frappe parfaite et un superbe emballage!

La nouvelle pièce de 20 euros est uniquement disponible en qualité **belle-épreuve**, soit la plus haute qualité qui soit. L'emballage de présentation, particulièrement réussi, a été réalisé par la Société Moulinsart elle-même, avec le souci du détail qui la caractérise. C'est donc la meilleure garantie du plus strict respect de l'œuvre originale d'Hergé.



Le prix est de **49 euro** et, tout comme pour l'émission de 2004, le tirage est limité à **50.000** exemplaires au niveau mondial. Nul doute que cette pièce deviendra dès lors un véritable objet de collection!

**En tant que client, soyez servi parmi les premiers!**

Vu le succès de la pièce Tintin précédente, les 50.000 exemplaires seront sans doute vite épuisés. Nous tenions cependant à ce que nos lecteurs puissent disposer sans difficulté d'un exemplaire de cette pièce exclusive. Aussi la Monnaie Royale a-t-elle d'ores et déjà réservé un certain nombre de pièces à l'attention de ses clients. Seule contrainte, mais qui permettra néanmoins aux collectionneurs de trouver leur bonheur: chaque client peut en commander seulement **3 exemplaires**.

A l'occasion de l'exposition Hergé à l'**Hôtel de Ville de Bruxelles**, la Monnaie Royale de Belgique mettra cette nouvelle pièce en vente le **mardi 22 mai** de 10.30 h. à 17 h., dans le local situé face à l'accueil de l'Hôtel de Ville.



### CARACTÉRISTIQUES

VAL. NOMINALE:	20 EURO
QUALITÉ:	BELLE ÉPREUVE
DIAMÈTRE:	37 MM
POIDS:	22,85 G
TRANCHE:	LISSE
ALLIAGE:	ARGENT 925°/00
TIRAGE:	50.000
CRÉATION:	LUC LUYCX
PRIX:	€ 49,00



MOULINSART





## ★ ★ PETIT TOUR D'EURO ★ ★

Le récent élargissement de l'Union Européenne, l'introduction de l'euro dans plusieurs états membres et l'acceptation de celui-ci comme unité monétaire par une série d'autres pays constituent d'excellents motifs de vous présenter ici un aperçu de la situation monétaire en Europe.



Les cartes des territoires d'outre-mer figurent sur chaque billet en euro.

### LA ZONE EURO

1 Les pays suivants appartiennent à la zone euro. Ils ont donc leurs **propres pièces et billets en euros**, portant une lettre distinctive nationale :

- ▶ BELGIQUE
- ▶ PAYS-BAS
- ▶ LUXEMBOURG
- ▶ FRANCE
- ▶ ITALIE
- ▶ ESPAGNE
- ▶ PORTUGAL
- ▶ GRÈCE
- ▶ AUTRICHE
- ▶ FINLANDE
- ▶ IRLANDE
- ▶ SLOVENIE

Z  
P  
R  
U  
S  
V  
M  
Y  
N  
L  
T

2 Les **microétats** que sont **Saint-Marin**, **Monaco** et le **Vatican** peuvent émettre seulement un nombre limité de pièces en euro. Il est dès lors évident que celles-ci ne circulent que bien peu, mais constituent en fait plutôt des pièces de collection. Ces pays ne possèdent pas de billets caractéristiques en euros. **Andorre** appartient de facto à la zone euro et émettra probablement ses propres euros à partir de 2009.

Ces quatre micro-états **ne font pas partie** de l'Union Européenne mais ont néanmoins établi des liens de collaboration avec elle.



3 L'euro est aussi un moyen légal de paiement dans plusieurs **territoires extra-européens** (la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane française, la Réunion, Mayotte) et dans les provinces espagnoles ou portugaises non européennes telles que les îles Canaries, Ceuta et Melilla, les Açores et Madère.

4 Enfin, plusieurs pays non membres de l'Union Européenne ont une **unité monétaire couplée à l'euro** :

- ▶ le Monténégro, la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo (anciennement, leur devise était liée au Mark);



- ▶ les pays dont l'unité monétaire était naguère liée au Franc Français: l'Union Monétaire des pays d'Afrique centrale et occidentale (le Franc CFA, lié auparavant au Franc Français, aujourd'hui 1 EUR= 655,957 Francs CFA), les territoires français d'outre-mer (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française) et les Comores;



- ▶ L'Escudo capverdien, couplé précédemment à l'Escudo portugais.

## L'UNION EUROPÉENNE

Les pays suivants, membres de l'Union Européenne, **ne font pas encore partie de la zone euro** et possèdent donc leur **propre unité monétaire** :

- ▶ Danemark (Couronne)
- ▶ Hongrie (Forint)
- ▶ Royaume-Uni (Livre Sterling)
- ▶ Tchéquie (Couronne)
- ▶ Suède (Couronne)
- ▶ Roumanie (Leu)
- ▶ Bulgarie (Lev)
- ▶ Pologne (Zloty) →



Certains pays membres de l'UE ont déjà fait connaître la face nationale de leurs pièces en euros et **passeront donc bientôt à l'euro** :

- ▶ Malte (Livre maltaise) →
- ▶ Chypre (Livre chypriote)
- ▶ Slovaquie (Couronne)
- ▶ Lettonie (Lats)
- ▶ Lituanie (Litas)
- ▶ Estonie (Couronne)



## LE RESTE DE L'EUROPE

Les pays suivants n'appartiennent ni à l'Union Européenne ni à la zone euro et possèdent leur **propre unité monétaire** :

- La zone européenne de libre-échange (et liée à l'UE via l'Espace Economique Européen, Suisse exceptée) :
- ▶ Norvège (Couronne norvégienne)
- ▶ Suisse (Franc Suisse)
- ▶ Liechtenstein (Franc Suisse)
- ▶ Islande (Couronne islandaise) →



- Autres pays :



- ▶ Croatie (Kuna) →
- ▶ Albanie (Lek)
- ▶ Arménie (Dram)
- ▶ Azerbaïdjan (Manat)
- ▶ Géorgie (Lari)
- ▶ Macédoine (Denar)
- ▶ Russie (Rouble) →
- ▶ Serbie (Dinar)
- ▶ Russie blanche (Biélarussie) (Rouble)
- ▶ Moldavie (Leu)
- ▶ (Rouble en Transnistrie)
- ▶ Ukraine (Hryvnia).



## DIVERS

Un nombre de pays semi-indépendants possèdent une unité monétaire propre purement symbolique, qui est dès lors couplée à celle du pays dont ils dépendent :

- ▶ l'île de Man, Jersey, Guernsey et Gibraltar (avec la Grande-Bretagne) et les îles Féroé (avec le Danemark). →



- ▶ En Ecosse et en Irlande du Nord circulent des billets en Livres émis par des banques privées, mais leur usage est strictement régional. →



# Il y a dix ans, Lady Di nous quittait

Le 31 août prochain, cela fera tout juste 10 ans que Lady Diana, 36 ans, Princesse de Galles perdait la vie dans un tragique accident de voiture à Paris. Elle ne laissait pas seulement deux jeunes fils adolescents, mais aussi un monde soudain orphelin de l'une des plus vibrantes icônes du 20<sup>e</sup> siècle.

Diana, fille cadette du futur huitième Comte Spencer, est née le 1<sup>er</sup> juillet 1961. A l'âge de 19 ans, elle se fiance à Charles, Prince de Galles. Le mariage, qui suscite l'engouement des foules, est célébré le 29 juillet 1981. Elle aura deux enfants, William né en 1982 et Harry, né en 1984. Diana s'investit très vite dans de nobles causes. Son engagement, son naturel et sa sincérité lui confèrent un rayonnement médiatique considérable en Grande-Bretagne comme à l'étranger.

Mais cette notoriété est aussi source de désagréments, puisque, en ce début des années 90, son mariage est en train de voler en éclats. Partout où Diana apparaît, elle est suivie d'une meute de journalistes et de photographes. C'est ainsi que le 31 août 1997, en voulant semer des paparazzi qui les harcèlent, le chauffeur de Diana écrase la voiture contre un pilier du tunnel de l'Alma. Diana, son ami Dodi Al-Fayed et le chauffeur n'en sortiront pas vivants.



**TIRAGE  
LIMITÉ !**

Sa mort constitue un immense choc au Royaume-Uni où plus de 6 millions de gens suivront les funérailles. La Princesse Diana reste aujourd'hui présente dans le cœur de nombreuses personnes. Des milliers d'entre elles viennent d'ailleurs se recueillir chaque année sur sa tombe, située sur un îlot au milieu d'un lac, sur les terres de ses ancêtres.

Par l'émission d'une **médaille commémorative**, la Monnaie Royale de Belgique fait un hommage tout particulier à cette princesse de cœur.

Cette médaille exclusive existe en deux versions: l'une en or et l'autre en similor, de plus grande taille. Toutes deux peuvent être commandées dès à présent et sont disponibles jusqu'à épuisement du stock.



CARACTÉRISTIQUES	MÉDAILLE EN OR	MÉDAILLE EN SIMILOR
Diamètre	14 mm	37 mm
Poids	1,27 g	env. 22 g
Alliage	Au 999	Cu-Zn
Tirage	1.000	2.000
Prix	<b>79 euro</b>	<b>25 euro</b>

**NOUVEAU: LE SET "FAÇON BELLE ÉPREUVE" 2007**



**AVEC LA NOUVELLE  
FACE EUROPÉENNE**



**Exclusif:  
Tous les  
euros belges  
de 2007,  
frappés  
dans une  
qualité  
exception-  
nelle!**

**CETTE EMISSION  
CONTIENT ÉGALEMENT  
TOUTES LES PIÈCES  
NON FRAPPÉES POUR  
LA CIRCULATION!**



**ÉMISSION OFFICIELLE ET  
STRICTEMENT LIMITÉE**

- **FAÇON BELLE ÉPREUVE** ou "prooflike": pièces frappées sur des flans spécialement fabriqués à cette attention et traitées avec le plus grand soin lors de leur réalisation et conditionnement.
- Chaque pièce est délicatement placée dans une capsule de protection transparente.
- Tirage strictement limité à 3.000 séries par an.
- Un certificat d'authenticité numéroté et signé par le Commissaire des Monnaies accompagne la série.
- Prix: € 69,50 par série.
- Présentée dans un élégant coffret en bois muni d'une plaquette couleur cuivre indiquant le millésime.



L'immédiat après-guerre est une période passionnante tant pour les historiens que pour les numismates. A cause de l'emprisonnement du Roi Léopold III, son frère Charles, Comte de Flandre, est nommé régent en 1944. Conscient de son devoir, il exercera cette tâche ingrate jusqu'à la Question Royale en 1950.

Durant cette période, le système financier et monétaire belge est complètement revu: le Ministre des Finances, Camille Gutt, introduit de nouveaux billets de banque et de nouvelles pièces. De plus, la Monnaie frappe alors une série de pièces d'essai à l'effigie du Prince Régent.

Comme d'autres membres de la famille royale, le Prince Charles a constitué une collection de médailles non négligeable, particulièrement représentative de la période durant laquelle il fut régent. Cette collection, ainsi que les pièces d'essai frappées par la Monnaie, font désormais l'objet d'un nouvel ouvrage signé Luc Vandamme (en collaboration avec Léopold Verbist et Didier Vanoverbeek): **La Collection Numismatique du Prince Charles.**

Ce livre, préfacé par le Professeur Gustave Janssens, Archiviste du Palais Royal, et par Alex Deseyne, Conservateur du Mémorial Prince Charles à Raversijde-Ostende, constitue le catalogue complet des célèbres frappes d'essai et de la collection unique de médailles du Prince Charles. Voilà donc un ouvrage indispensable à la bibliothèque de tout collectionneur!



La villa du Prince Charles à Raversijde-Ostende où il séjournait jusqu'à sa mort en 1983.

Délai de livraison: selon la réalisation des imprimés



PRIX  
25 €

